

## Opération MEBAR II

Écrit par Godin Marie-Odile

Vendredi, 21 Juin 2013 08:35 - Mis à jour Mardi, 17 Juillet 2018 08:03

---

L'opération « MEBAR II » consiste à allouer aux ménages à revenu modeste, une subvention qui est affectée à la réalisation de travaux permettant d'utiliser rationnellement l'énergie, notamment par une diminution de la facture énergétique.

C'est-à-dire : travaux de menuiserie, d'isolation, installation d'un foyer charbon, gaz, mazout ou pellets, remplacement d'une chaudière ou d'un chauffe eau, gainage d'une cheminée, etc...  
Le montant de la subvention est limité à 1.365 euros maximum par ménage et s'entend TVA Comprise.

Le montant à ne pas dépasser pour pouvoir bénéficier de la subvention, est le montant du revenu d'intégration sociale + 20 %.

Le C.P.A.S. est désormais le seul interlocuteur auquel la personne sollicitant la subvention doit s'adresser pour introduire son dossier.

Personne de contact :

Monsieur MERENDA Anthony, tuteur énergie, au 065/718.707.  
anthony.merenda@cpascolfontaine.be